

VENDREDI 9

Bruno Le Maire amadou les commissaires aux comptes

Le gouvernement prévoit d'exempter nombre d'entreprises de l'obligation d'avoir des commissaires aux comptes en relevant les seuils d'audit légaux. Cet alignement sur les normes européennes est considéré comme un « *cataclysme* » et une « *pseudo-simplification à caractère démagogique* » par la profession qui, via la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), considère que 40% de son chiffre d'affaires va disparaître : « *500 commissaires aux comptes vont perdre leur emploi et 2 000 la moitié de leurs missions.* » Des missions qui « *renforcent la lutte contre les fraudes et protègent les PME* ».

En bon lobbyiste, Jean Bouquot, qui préside la CNCC, a bien ciselé ses éléments de langage et obtenu un rendez-vous cet après-midi avec le ministre Bruno Le Maire. Mais à la sortie de Bercy, le voilà tout radouci, qui décline une proposition d'interview : « *L'entretien s'est plutôt bien passé, il n'y aura pas de communiqué et de communication dans cette période délicate.* » On attend de lire le projet de loi Pacte pour les entreprises afin de comprendre comment il a pu être amadoué.